



UNION EUROPÉENNE

PC.DEL/1012/10
28 October 2010

**Conseil Permanent de l'OSCE N° 832
Vienne, le 28 octobre 2010**

Original: FRENCH

Déclaration de l'UE sur la traite des êtres humains

La traite des êtres humains, quel que soit son motif, est une violation fondamentale des droits humains et des libertés fondamentales. L'Union européenne a pris des mesures fortes pour protéger les victimes de la traite ainsi que pour prévenir et combattre ce phénomène, notamment en renforçant la coopération policière et l'entraide judiciaire entre ses États membres. L'Union européenne inscrit son action de lutte contre la traite des êtres humains également dans le cadre plus vaste de ses activités relatives à la protection contre la violence, le tourisme sexuel et la pédopornographie.

La 4^{ème} édition de la journée européenne contre la traite des êtres humains s'est déroulée les 18 et 19 octobre 2010 à Bruxelles, sur le thème « Vers une approche multidisciplinaire de la prévention des faits de traite des êtres humains, des poursuites des auteurs et de la protection des victimes », en présence des représentants de la classe politique, des services publics et de la société civile de tous les États membres de l'Union ainsi que de la représentante spéciale de l'OSCE, Madame Maria Grazia Giammarinaro.

Les discussions ont abordé les points suivants : les poursuites judiciaires, en particulier la coopération en termes d'enquêtes financières ; la coopération en matière d'identification et de protection des victimes ; les partenariats avec le secteur privé ; les campagnes de sensibilisation préventives. Les débats ont

confirmé la nécessité d'une approche globale et équilibrée reposant sur trois piliers : prévention, poursuites judiciaires et protection des victimes. Cette approche est inlassablement préconisée par l'Union européenne à l'OSCE. Les participants ont également pris en compte la nature transnationale de cette forme de criminalité que Madame Giammarinaro avait clairement exposée dans son discours du 29 septembre dernier à Moscou et qui a été encore soulignée la semaine dernière ici, lors de la conférence d'examen.

L'OSCE dispose d'un ensemble d'engagements très complet en matière de lutte contre la traite des êtres humains, dont un plan d'action de 2003 qui a créé un cadre exhaustif pour toute l'Organisation.

Pour l'Union européenne, le Sommet d'Astana offre l'occasion pour les États participants de reconfirmer leurs engagements afin de catalyser une volonté politique plus forte, au plus haut niveau pour les mettre en œuvre pleinement.

D'une manière générale, au cours des derniers mois, l'Union européenne a inlassablement répété que la mise en œuvre et le suivi des engagements est cruciale pour la stabilité et la sécurité de la zone OSCE. Il est donc opportun de réaffirmer les valeurs fondamentales de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine lors du Sommet d'Astana et de nous y engager à les respecter pleinement, notamment en ce qui concerne la lutte contre la traite des êtres humains.

En conclusion, l'Union européenne tient à rendre hommage au travail de la représentante spéciale, Madame Giammarinaro, et du personnel de son bureau.

La TURQUIE, la CROATIE*, L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE*, l'ISLANDE**, pays candidats; l'ALBANIE, la BOSNIE - HERZÉGOVINE, le MONTÉNÉGRO et la SERBIE, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le LIECHTENSTEIN et la NORVÈGE, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'UKRAINE, la RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, l'ARMÉNIE, la

GÉORGIE, ANDORRE et SAINT-MARIN se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

**L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.